

ADMINISTRATION

## « L'IMPACT DU MILIEU ENVIRONNANT SUR L'APPAREIL ADMINISTRATIF MAROCAIN »

Par le Prof. Hassan RAHMOUNI — Faculté de droit, Rabat

**L'**ADMINISTRATION, un monstre mais aussi une nécessité dont aucun Etat ne peut se passer. Le problème est comment la rendre la plus efficace possible, comment en faire un outil de développement, de démocratisation et non un frein à ces deux objectifs que vise tout pays ?

Or, pour trouver une solution ou les solutions, il faut avoir le courage d'abord de poser le problème et de l'étudier dans toutes ses dimensions. Il est à espérer que le colloque qui organise l'Association marocaine des sciences administratives s'inscrit dans cette optique. Le thème retenu à savoir : « L'administration marocaine face au changement » le

laisse supposer. Comme contribution de notre part, nous publions une série d'articles du professeur Hassan Rahmouni de la faculté de Droit de Rabat consacré à ce sujet.

Les effets de l'environnement sur le milieu administratif peuvent être déterminants à certains égards. L'action finale d'une entité administrative donnée se situe au terme d'un processus d'influences multiples et d'interactions diverses qui puissent leur autant dans le riche patrimoine socio-culturel du pays concerné que dans les sous-basements juridico-politiques sur lesquels se fonde le système. Les considérations économiques,

humaines, historiques et relationnelles jouent également un rôle de premier ordre.

L'administration marocaine est, semble-t-il (1) séparée de son milieu environnant. Une telle hypothèse n'est cependant pas exempte de préjugés. Néanmoins et malgré les risques que comporte la catégorisation en matière de sciences humaines, il est plausible de dégager quelques faisceaux d'indices révélateurs des profils de l'environnement dans lequel évolue et duquel s'inspire cette administration cible.

Certaines réminiscences du Maroc ancien sont perceptibles malgré les profonds bouleversements des systèmes culturels et sociaux

qu'a occasionnées la période coloniale. A l'heure actuelle, la notion de contexte traduit fidélement l'image composite (2) de la société marocaine dans sa triple dimension socio-politique (A), juridique (B) et humaine (C). Cette diversité d'impregnation ne manque pas d'occasionner des effets conflictuels, révélateurs d'un trop grand attachement aux contradictions des sources environnantes.

### A. Les profils socio-politiques

L'administration marocaine se place dans un contexte ethno-socio-politique hétérogène. Environnement composite que parlement

(Suite en page 8 — 1ère col.)

## ADMINISTRATION

(Suite de la 1ère page)

une mosaïque de cultures et des particularismes ethniques, la société marocaine n'a présenté pas moins des caractéristiques unitaires (3) qui cimentent d'une volonté unitaire, une norme juridique abstraite et générale, dictée par des impératifs tant techniciques que politiques.

Sur le plan de la stratification sociale, certaines catégories traditionnelles marquent encore de leur empreinte l'assiette de base sur laquelle de nouvelles couches sont venues se greffer : ainsi, les héritiers de la tradition Makhzen, les cheffes, la bourgeoisie commercante et les grands propriétaires terriens ont à partager leur piédestal ancestral avec une classe naissante de nouveaux entrepreneurs industriels, de commerçants soussis (4) de spéculateurs de différents horizons et de bureaucratiques enrichis. Parmi les catégories moins prestigieuses, le corps social marocain comporte encore des auxiliaires agricoles (khemmas et rihab), des artisans, des petits employés ainsi qu'un prolétariat formé d'ouvriers agricoles et industriels.

Grâce à la scolarisation massive qu'a connue le Maroc au lendemain de l'indépendance, l'ensemble de ces couches (5) ont alimenté de leur descendance le jeune appareil administratif marocain : il en est résulté un amalgame de cadres et d'employés qui ont transféré, au sein des structures administratives, des comportements et attitudes puises des mentalités de leurs milieux d'origine.

Ainsi, par exemple, la marque de « bédouinerie » (6) qui sévit malgré l'imprégnation occidentale de la société marocaine des élites du modernisme, caractérise encore le comportement des cadres et agents administratifs. L'administrateur (7) tend à rébouter les concepts de « temps », de « productivité », de « technologie », de « travail », de « service public » et de « responsabilités civiques » avec la mentalité d'un bédouin (7). Le comportement de laisser-aller n'est pas non plus étranger aux pratiques des fonctionnaires marocains (8).

Le caractère patriarcal de la société, la primauté de la famille, le statut dégradant du travail manuel ainsi que le rôle du hiérarchisme résultant

du caractère maraboutique et sincèrement croyant de l'esprit marocain sont considérés par beaucoup d'observateurs comme nuisibles à la motivation et au perfectionnement des performances (9) que l'administration est en droit d'attendre de ses employés.

L'administrateur public se situe ainsi entre les considérations d'efficience qui lui dictent les impératifs de responsabilités et le poids des influences temporisantes du milieu dans lequel sa personnalité a été modifiée.

L'image se complique davantage lorsque l'administrateur intérieur sous l'influx de l'habitude et de l'acculturation les buts de l'institution qu'il sert. L'imprégnation sociale parfois à tel point que les aspirations légitimes du groupe d'origines en provenance ou reléguées à un second ordre de priorités. L'administration parvient ainsi, par le jeu des avatars inhérents aux différentes fonctions à détacher le sentiment des employés de leur base d'origine et à leur conférer une nouvelle appartenance qui en fait les protecteurs inconscients des privilégiés des détenteurs des leviers économiques. Leurs profits prématuels aidant, ils s'appliquent à contenir les débordements nuisibles au maintien du statu quo.

L'ensemble d'hypothèses ainsi dans la situation qui prépare le contretemps stabilisateur et parvient à modeler un nouveau profil d'administrateur dépassant toutes les appartenances de solidité. L'ardor déstiches de changement ne sera trouvé que davantage accrus.

Faut-il en conclure que

l'administration s'imprègne seulement du milieu social et se renforce d'éléments d'horizons divers pour mieux taconnier son environnement et en faciliter la domination ? La réponse n'est pas évidente. Mais il est certain en tout cas que la prise de conscience des masses n'a pas pu suivre le rythme de modernisation des institutions. Nombre d'actions dynamiques se heurtent à l'hermétisme des mentalités mal sensibilisées. Par ailleurs, l'impact syndical peche encore par ses insuffisances au sein de l'administration. De même, l'effet du mouvement partisan s'accompagne-t-il bien que mal des tempéraments du moment ? Il brille

par son absence dans les administrations de technocrates pour régénérer dans les ministères dont les portefeuilles sont répartis entre les différentes formations politiques (10).

Il est par ailleurs intéressant de remarquer dans un autre contexte que, malgré les efforts de renouvellement des élites locales en vue d'une plus grande participation de la population à la gestion des affaires locales, les masses se sentent généralement étrangères au processus administratif. Les élus sont souvent assimilés au Makhzen. Leur rôle de pourvoyeurs de sarcasmes stifie derrière le statut de puissance dignitaire dont les gratifies la croissance populaire. De même, dans les sphères de l'administration déconcentrée, la perception du pouvoir se fait à travers les maillons les plus rapprochés de la population : Pour le citoyen moyen, le Makhzen est incarné par le « mqaadem » et le « châikh » (11) et dans quelques rares cas par le « qaid ».

Il en résulte ainsi une ghettoïsation des administrateurs à un Makhzen protecteur dont les bienfaits sont largement garantis par grâce d'organisation et la pérennité de ses structures.

### B. Le cadre juridique

Fondée pendant longtemps sur des pratiques coutumières, les règles de fonctionnement de l'administration marocaine ont connu, avec le protectorat, l'aboutissement d'une structuration que le législateur de l'indépendance a renforcée et développée. La réglementation ainsi établie a été principalement conçue dans un esprit de conciliation entre la nature autoritaire du protectorat et les penchants libéraux de ses sources d'inspiration. L'administration s'accommodait ainsi, de son double statut de citoyen-défenseur et de sujet-spectateur. Sa position fut davantage compliquée par la nouvelle dimension que prit l'Administration Providence de l'indépendance : sous l'effet de différents facteurs socio-économiques, il adopta progressivement l'allure d'un administré demandeur que marquent par l'ampleur de leur poids les remises en cause de l'autorité.

Ainsi, les règles juridiques qui édictent les impératifs de

structuration du jeune appareil administratif marocain se volontaires subit le test d'assimilation, voire même de neutralisation par une population modèle sous l'effet conjugué de son triple statut.

A l'intérieur même de l'administration, l'élaboration en 1958 d'un étatut général de la fonction publique (12) a cherché à clarifier la situation et à introduire une plus grande objectivité dans la gestion des ressources humaines. Son adoption a frayé le chemin à différents statuts particuliers qui ont précisé au fil des ans les conditions de recrutement et de carrière des différentes catégories de personnels desquels dépend au premier degré le fonctionnement harmonieux de l'appareil administratif.

Ainsi, différents textes se sont succédés pour régir aussi bien le statut des fonctionnaires que celui des non-fonctionnaires dont les activités sont théâtre au service de l'administration d'Etat et des administrations placées sous sa tutelle. La situation qui en a résulté place juridiquement tous les candidats dans une position d'égalité pour l'accès aux fonctions retribuées sur des fonds publics. Dans l'exercice des tâches relevant de leurs attributions, les employés publics sont assujettis aux impératifs de respect des règles de subordination hiérarchique. Leur évolution répond à un système d'avancement hiérarchique dont la lenteur grêve parfois l'enthousiasme générateur d'innovations. La rigueur des dispositions afférentes à la responsabilité des agents dans l'exécution de leurs fonctions, de même que les contraintes disciplinaires qui planent sur la carrière des fonctionnaires dictent généralement des attitudes de prudence et consignent l'activité publique dans les limites de la gestion routine.

Parmi ailleurs, le fondamental principe du fonctionnalisme, qui traduit le volonté de carrière, et qui permet à tout employé titulaire de trouver un refuge sécurisant dans les garanties de la fonction publique, englobe les personnes de passerelle des services publics. Il n'est pas exclu que le système de carrière ainsi consacré ne soit à l'origine des principales déficiences qu'occasionnent les négligences humaines

dans le milieu administratif marocain.

Cette crainte se trouve d'autant plus justifiée que la constitution progressive de la composante humaine de l'administration n'a pas toujours répondu aux considérations objectives que le statut général de la fonction publique a voulu établir.

(1) — Michel ROUSSET, « L'administration marocaine », bulletin de l'I.E.P., N° 12, Berger-Levrault, 1971, p. 62.

(2) — Pour une étude décrite initialement dans le Programme d'action Généralisé pour l'Aménagement de l'Education en matière de Population (UNESCO), une triple composition du Maroc est proposée : « les deux composantes traditionnelles, la Maroc des plaines de l'Oum er-Rbia et le Maroc des montagnes de culture berbère, et dans les zones d'urbanisation, deux composantes industrielles, étant à ajouter la troisième composante : Le Maroc de l'urbanisation récente ». Fatima MEKNASSI, Malika EL BELGHTI et Pauline COLIN, in : « Le Maroc : présentation générale », p. 26, para dans « Etudes de cas marocaines pour l'éducation en matière de population », UNESCO, Paris, 1971.

(3) — Qui traduisent un consensus que DESPADE et ASHFOUR expriment comme l'expression d'un véritable désaccord interne. Ils écrivent en effet, in : « Planning and Development in Morocco », The Merchant Press, Tadoussac, New Jersey, 1964, à 182 que : « Consensus may rest on the multiplicity of frameworks and social differentiations through which development is expressed. Consensus does not mean that everyone has the same view or even the same basic idea; many people can live together in one system while discussing about many things and in other ways » ; nommé pour mettre en garde contre les accès, il prophétise, p. 151 : « Maximum consensus does not mean maximum stagnation and individual inseparability ».

(4) — Lire en tabel l'intervenant finale de John WALTERSAY : « North to the Tides, the Life and Times of a Barber Merchant », University of California Press, Berkeley, 1972.

(5) — De nombreux témoins soulignent cependant d'années en années la sorte d'une « tolérance » vis-à-vis des dérives et des dérapages rencontrés à la courroie d'Hassan RABEHOUNI, « L'apportant à la source civil marocain », monographie du D.E.S., Faculté de Droit, Rabat, 1977, page 186.

(6) — L'expression « bureaucratie » est généralement attribuée à M. ALJUAIKI, cité par Elie FATHIOLY et Rachid CHAKAÏBI dans leur contribution : « Administration : l'apport au Maroc », in : Arab Development, Vol. 1, N° 1, 1976, article signé par Elie FATHIOLY en 1980 pour Institut IRSHAH, Center for Economic policy and Studies, Georgetown University, Washington, D.C. et Institut d'Amis Rassouf : « The Transformation of a Society ».

(7) — Omar ELIAATHALY et Rihab CHAKERIAN, op. cit. p. 188 (traduction personnelle).

(8) — Une expression souvent utilisée : « Ce qui doit advenir nécessitera souvent, au moins dans le temps de nos institutions modernes. Elle est renforcée par le mot de « modernité » qui n'a pas toujours le sens des idéologies occidentales, mais qui, au contraire, a été donné à l'origine d'origines variées. Cependant, il existe quelques auteurs qui, au contraire, sont arrivés à la conclusion que les politiques publiques doivent être adaptées à toute leur propre ordre qui cultive une élite administrative cultivant la haute administration.

(9) — Chakib ELFATHI et Richard CHAKERIAN, op. cit. p. 185 (traduction personnelle).

(10) — Ce phénomène est particulièrement visible dans le tableau des meilleurs politiques aux différentes formations universitaires qui ont suivi les sélections de 1977. Ce fut également le cas pour les premières années de l'indépendance à propos desquelles HEDOUNIENE Boujemaa, in : « Le Maroc, l'avenir, 1980 », affirme que « pour se faire à la pensée d'origine ouverte, les bons politiques sont ceux qui ont connu toute forme ordinaire qui cultive une élite administrative cultivant la haute administration.

(11) — Le Maroc se relève ultimement de l'objectif 2.

— Edie Q. FOSTER : « The Moroccan Power Structure as Seen by the Elite », Princeton University Press, New Jersey, 1974.

— Ramy LEVEAU : « Le telph quod-odin, défenseur du trône », Paris, Presses de la F.N.S.P., 1976.

(12) — Donc portant systématiquement de la fonction publique du 22 février 1966 (D.O. N° 2872 du 11 avril 1976, p. 821 et suiv.).